



CGT SPSTI BEL

MERCI POUR VOTRE CONFIANCE !

Chèr.e.s collègues,

Tout d'abord **tous nos meilleurs vœux** pour cette année 2026.

Grâce à vos votes la CGT SPSTI BEL est la **première force syndicale de PROMEOM** et vous nous avez donné les moyens de jouer pleinement notre rôle dans la **défense de vos droits**, de **vos conditions de travail** et de **vos acquis sociaux**.

Ce soutien nous a touché. Nous le recevons comme une marque de confiance, mais aussi comme une responsabilité que nous assumons chaque jour.

Depuis les élections nous avons peu communiqué mais cela ne signifie en rien que nous sommes inactifs, bien au contraire.

Nous avons fait le choix de **consacrer notre énergie d'abord à l'action**, tant les sujets à traiter étaient (et restent) nombreux et essentiels. *(Pour rappel nous avons jusqu'au 31 mars 2026 pour renégocier l'ensemble des anciens accords)*

Par la voix de ses délégués syndicaux et représentants, votre syndicat CGT SPSTI BEL travaille chaque jour pour :

- **Défendre vos droits en préparant sérieusement les dossiers**
- **Améliorer les conditions de travail des salariés de PROMEOM**
- **Assurer une présence, une aide et un soutien constant dès que vous nous sollicitez.**

En résumé : **nous privilégions l'action à la communication.**

Ainsi, profitant de ce tract, voici les sujets sur lesquels nous avons déjà travaillé et abouti :

- Un accord **CET** (compte épargne temps) qui donne plus de souplesse aux salariés dans son utilisation.
- Un **accord temps de travail** qui permet plus de latitude aux salariés quant à leurs choix de temps de travail et qui de facto rend notre association plus attractive. *Il est important de rappeler que les personnes bénéficiant déjà d'un temps de travail contractuel n'ont aucune obligation d'en changer.*
- Un accord **PEE** plan épargne entreprise.
- Un accord **Prime et Salaires** que nous sommes les seuls à avoir signé avec la CFDT.

Ce dernier accord revêt une importance particulière pour nous car, ainsi que nous nous y étions engagés, il **met fin** à compter du 1^{er} janvier 2026 :

- aux **primes sur des objectifs chiffrés** (génératrices, selon nous, de RPS)
- aux **primes « sauvages »**, c'est-à-dire ces primes dont les règles d'attribution étaient inexistantes ou floues ou inégalitaires.

Par la signature de cet accord, nous réaffirmons notre souhait **d'obtenir des augmentations de salaires** pour toutes et tous et de cesser de voir l'argent ne profiter qu'à quelques un.e.s !

Cependant, cet accord ne met pas fin à toutes les primes, il renvoie à la convention collective et aux règles précises les concernant : cumul d'emploi, missions auxiliaires et niveau 2.

En outre, nous avons farouchement défendu et obtenu la distribution d'un reliquat d'argent disponible, à **l'ensemble des salariés PROMEOM**, ce qui s'est concrétisé par une prime exceptionnelle de **800 euros brut** (*prorata temporis*) sur le salaire de décembre 2025.

De façon plus générale, soyez assuré·e·s, chère·s collègues, que **nos engagements restent intacts** et nous poursuivons la défense de vos intérêts sur des sujets essentiels :

- ✓ Conditions de travail (QVCT)
- ✓ Télétravail pour toutes et tous,
- ✓ Accord Senior
- ✓ Augmentations de salaire réelles et durables,
- ✓ Etc.

Enfin, nous avons très récemment rédigé un tract intersyndical, à l'attention du président du Conseil d'administration, des membres du CA et ceux de la commission de contrôle, pour dénoncer le montant de la cotisation 2026 et la double tarification, vous le trouverez ci-dessous.

Nous restons disponibles **par mail** et prochainement via un site internet dédié aux syndicats.

Mais également par **WhatsApp** dans un canal d'information que vous pouvez rejoindre via le QR code ci-contre.

CGT SPSTI PROMEOM - L
Newsletter
Communauté WhatsApp



En conclusion nous tenions à vous remercier très sincèrement pour votre confiance et vos votes.

Nous restons engagés et déterminés.

Ensemble, nous sommes plus forts.



Contacts :

Mme Fernanda MOUREAU & Anthony LE PIOUFFLE (Délégués Syndicaux CGT) : cgt@promeom.fr

Mme Blandine JARRY (Représentante syndicale CGT au CSE) : b.jarry@promeom.fr

Syndicat CGTSPSTI BEL : cgtspstibel@gmail.com

Si vous souhaitez participer à la vie syndicale de notre syndicat mais également et surtout pouvoir participer aux décisions concernant les accords d'entreprise négociés, n'hésitez pas à nous rejoindre. Demandez-nous notre bulletin d'adhésion.